

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu sommaire

Séance du 4 novembre 2021

Date de convocation : 28 octobre 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - M. GUIET Julien - M. ARNOULD Rudy - Mme SAÏDANI Taffathe

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne - M. TYNEVEZ Dominique (pouvoir à M. CHAUSSEREAU) – Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2021 : adopté à l'unanimité.

Démission du 2^{ème} adjoint

M. Patrice MOULIN, 2^{ème} adjoint, a envoyé sa démission du Conseil Municipal à la Préfecture. Elle prend effet à compter du 28 octobre 2021.

Fixation du nombre de postes d'adjoints

Le Maire propose de fixer le nombre de postes d'adjoints à 3 au lieu de 4.
M. Jean-Luc Roques accepte de prendre le poste de 2^{ème} adjoint à la place de 3^{ème}.
Mme Isabelle Maroc accepte le poste de 3^{ème} adjoint à la place du 4^{ème}.
M. Rudy Arnoult est intéressé par le poste de 4^{ème} adjoint et se porte candidat.
Il est élu au poste de 4^{ème} adjoint.

Indemnités des adjoints

Les indemnités maximales étaient versées aux 2 premiers adjoints, qui avaient reçu des délégations de fonction.
Il est proposé de répartir ces indemnités entre le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint, en fonction des délégations reçues et du temps de présence qu'ils pourront donner.
Le 1^{er} adjoint aura une indemnité supérieure de 150€ à celle du 2^{ème} adjoint.
Taux de 14,56% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le 1^{er} adjoint, et taux de 6,84% pour le 2^{ème} adjoint.

Désignation d'un délégué suppléant au SIVOM de Jonzac

M. Jean-Luc Roques est élu délégué suppléant.

Désignation d'un correspondant défense

M. Jean-Luc Roques est élu second correspondant défense.
M. Rudy Arnoult est désigné 1^{er} correspondant défense.

Commissions communales

Commission voirie – bâtiment : nouveau président de la commission M. Jean-Luc Roques

Convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
 - *En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.*
 - *La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.*

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA,
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Saint-Martial de Vitaterne, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

Décision modificative au budget opérations d'ordre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public prévus au budget primitif ont été effectués. Le coût des travaux de l'enfouissement des réseaux Rue Champ de Beau ayant été plus élevé que prévu, et d'autres travaux ayant été réalisés, il manque des crédits au niveau des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'inscription des crédits supplémentaires suivants :

- Dépenses : art. 21534 ch. 041 : 320€
- Recettes : art.13258 ch.041 : 320€

Terrain constructible Rue du Maine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un terrain constructible au bout de la Rue du Maine.

Il s'agit des parcelles AM 20 – 120 et 121 pour une superficie totale de 629 m².

La commune n'ayant pas l'utilité de ces parcelles, le Maire propose de vendre le terrain en terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la mise en vente des parcelles AM 20 - 120 et 121 rue du Maine au prix de 50€ le mètre carré.
- autorise le maire à vendre ces terrains à la condition qu'il y ait un engagement de construction de la part de l'acheteur.
- autorise le maire à signer les actes notariés et tous documents nécessaires.

Julien Guiet rappelle qu'il avait parlé de ce terrain au maire car il aurait souhaité y créer une aire gratuite d'accueil des camping-cars : une dizaine d'emplacements. Une commission pourrait se réunir pour en parler.

Emplacement du défibrillateur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vol du défibrillateur qui se situait dans les sanitaires constamment ouverts de la salle des fêtes, un nouveau matériel a été acheté.

Le défibrillateur est obligatoire dans un établissement recevant du public mais il est fortement conseillé de le mettre à la disposition de tous dans un endroit visible et accessible.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'emplacement du nouveau défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de laisser le défibrillateur dans les sanitaires de la salle des fêtes, mais les sanitaires seront ouverts le matin et fermés le soir par l'employé communal. Ils seront donc fermés le mercredi et le week-end.

Rapports Eau 17

Les rapports sur l'eau et l'assainissement ont été transmis aux conseillers.

M. Jean-Luc Roques résume : l'eau est un peu plus chère que la moyenne nationale. Réseau d'eau vieillissant, il est distribué moins de 8 m³ au kilomètre.

A l'avenir investissements importants à prévoir.

30% de la distribution d'eau potable du département est faite sur prélèvement de la Charente.

Assainissement collectif : réseau plutôt récent, de bonne qualité. Voir avec l'urbanisation future, la commune n'est pas prioritaire pour des extensions de réseaux.

Assainissement non collectif : va s'orienter vers des contrôles plus fréquents, notamment sur les forages privés en zone de captage.

Aucune visibilité sur ce qui est traité par la station d'épuration de Jonzac. Volume venant de S-Martial ?

A la réunion du 18 novembre, il évoquera cette question.

Subvention voyage scolaire

Voyage scolaire organisé par l'école de Jonzac. 7 élèves concernés sur la commune.

Avec 7 voix pour 70€ et 4 voix pour 100€, la subvention sera de 70€ par élève, soit un montant de 490€.

Adhésion de nouvelles communes au SIEMLFA 17

32 communes de l'AIDELFA des Charentes sont favorables à l'adhésion au sein du SIEMLFA17.

En tant qu'adhérente, la commune doit délibérer pour approuver ces nouvelles adhésions. Accord du Conseil.

Arbre de Noël

La date du dimanche 12 décembre est réservée si la solution de l'organisation de l'arbre de Noël est retenue.

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, il faudra de toute façon demander le pass sanitaire.

Le Club du Chêne Vert pourra laisser les décorations du marché de Noël du 5 décembre et prêter son écran pour le film.

Le but est de rassembler les enfants puisqu'il n'y a pas d'école sur la commune, c'est un moment de vie autour d'un goûter et d'un film.

Il faudra refaire le point sur les cadeaux restants.

Elodie fournissait le film, Julien va lui demander.

Des conseillers rappellent que cette manifestation demande un investissement en temps, pour des personnes qui ne viendront pas, c'est décevant quand on voit le résultat.

Repas des aînés

Le Conseil souhaite revenir à la formule du repas et pas celle des paniers garnis.

C'est un repas destiné aux habitants de la commune.

La date retenue est le dimanche 13 mars.

Il faut contacter un traiteur : voir avec Sophie traiteur

L'Auberge du Moulin ne fait pas de prestations en extérieur.

Questions diverses

Panneau Pocket : La Communauté de Communes a adhéré à cette application qui permet de diffuser des informations locales, pour l'ensemble de ses communes. Chaque commune doit juste s'inscrire sur le site et peut ensuite diffuser des informations (dates de réunions, manifestations des associations, vie locale, prévention...). C'est une application à télécharger par chacun sur son téléphone.

11 novembre : cérémonie à 11h – Distribuer l'information dans les boîtes aux lettres lundi après-midi.

DECI : Le Lieutenant Morland et M. Bernardin sont venus en mairie pour faire l'état des lieux sur les points incendie de la commune. Il faudra passer une convention avec M. Boulle pour puiser dans ses réserves d'eau si besoin, ce qui pourrait éviter d'installer des bâches incendie. On recevra un schéma communal de défense incendie qui devra être approuvé par le Conseil.

Dossier avocat pour l'arboretum : affaire évoquée le 5 novembre, délibéré 1 mois après.

Stationnement camping-cars sur le parking de la salle des fêtes : on ne peut pas l'interdire sauf s'ils gênent la circulation. On ne peut que leur conseiller de se stationner ailleurs.

L'adoucisseur de la cuisine de la salle des fêtes a été déclaré hors service ; le service après-vente a été contacté et après plusieurs essais, il fonctionne finalement.

Devis Entreprise Taphanel : travaux de voirie, Rue Champ de Beau, Chez Motard : 3600€ TTC.

A l'avenir demander un autre devis.

Une partie des travaux Chez Motard est réalisée. L'autre est prévue, l'arrêté a été pris par le département.

La demande de pointillés sur la route départementale 252 a été refusée car le département ne fait pas ces travaux, et ne les conseille pas.

Les illuminations de Noël seront posées la semaine 47.

La demande d'un devis pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public en leds a été faite auprès du SDEER.

Le sénateur Mickaël Vallet a demandé les coordonnées des conseillers (avec leur accord) pour leur diffuser ses informations.

Enquête publique sur les travaux d'agrandissement de M. Boulle (chai de stockage) à partir du lundi 8 novembre jusqu'au 25 novembre. Un commissaire-enquêteur sera présent en mairie pendant 3 demi-journées.

Un conseiller évoque le dénivelé important avec les maisons en contrebas, et les risques de ruissellement.

Date de commission voirie-bâtiment-fleurissement-aménagement : mercredi 1^{er} décembre 18h

Mme Pascale Gravelle s'est inscrite à la formation urbanisme du 22 novembre à Pons.

Réunion du 17 octobre sur le PLU/SCOT. En attente de l'enveloppe urbaine. Entre 6 et 6,5 ha à urbaniser avec projection sur 20 ans.

Le document de la FREDON sur le plan d'entretien communal a été diffusé aux conseillers, notamment les nouveaux. Des exemplaires papier sont disponibles.

Un conseiller propose de faire un geste amical de la part du conseil pour Evelyne Berthelot (fleurs, autre...). A voir avec sa fille.

Mme Isabelle Brossard s'interroge sur la présence d'une antenne placée sur un poteau mitoyen dans son jardin. Il y a eu intrusion chez elle, sans aucune information. Il lui est conseillé de contacter Enedis ou la Sobeca.

Le passage à la fibre pose des problèmes sur le domaine public, c'est un travail lamentable.

Réunion le 15 novembre sur la fibre optique à Jonzac (soulever les dégâts faits Rue Maingaud, rue Maine Forget).

Projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes : M. Têtard doit venir rapidement.

La Marche d'Octobre rose le 23 octobre a été un succès avec 105 personnes. 670€ ont été récoltés pour la Ligue contre le cancer. 4 personnes l'ont organisé, c'était beaucoup de travail. Le coût a été de 285€ pour le Comité des fêtes.

Des décorations sont prévues sur la voiture de la commune (nom de la commune, bandes rouges et blanches).

Une murette Rue du Pèlerin (maison Plaize) penche – Une armoire électrique dans la murette en pierre desservirait les lampadaires de la commune. A vérifier.

Un conseiller signale que l'eau passe au-dessus des grilles d'évacuation des eaux, sur plusieurs endroits de la commune. Certaines ont déjà été nettoyées.

Des roseaux repoussent sur le trottoir Chez Gourrier, il faudrait voir avec le propriétaire pour faire une barrière.

La mare Rue du Chêne vert est presque à saturation. Quand elle est saturée, normalement cela ne pose pas de problème, il est prévu que l'eau s'évacue naturellement.

Subvention au club de foot : le maire ne souhaite pas demander leurs comptes.

Prochaine réunion : Jeudi 16 décembre à 18h

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 20h45.